

Licence professionnelle Codeur LPC



Licence professionnelle de codeur Langue française parlée complétée (LPC)

Présentation de la formation

La licence professionnelle de « codeur Langue française parlée complétée (LPC) » répond aux besoins spécifiques du jeune sourd intégré en milieu scolaire et universitaire, et de l'adulte sourd en milieu professionnel. Le **métier de codeur** est reconnu par la loi du 11 Février 2005, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Le titre de Codeur LPC est inscrit dans la Convention collective nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention 66).

Cette licence forme des professionnels accompagnant les jeunes sourds en intégration scolaire et universitaire, à une bonne maîtrise du code LPC au travers d'enseignements théoriques et pratiques. Cette formation leur permettra de transmettre en langue française aux jeunes sourds, tous les messages oraux avec l'aide du code LPC.

La formation est dispensée en partenariat avec l'[Institut national des jeunes sourds de Paris \(INJS\)](#) [1] et l'[Association pour la promotion et le développement du LPC \(ALPC\)](#) [2].

Public visé

Actuellement, la licence dispensée à l'INSHEA a une capacité d'accueil annuelle moyenne de 30 étudiants.

Les candidats pouvant accéder à la licence professionnelle sont :

- des étudiants de, au moins, niveau Bac +2 dans le cadre de la formation initiale,
- des professionnels de la surdité dans le cadre de la formation continue. Cette formation s'adresse plus particulièrement à des éducateurs spécialisés, des interfaces de communication, des auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui souhaitent une formation qualifiante,
- des personnes ayant une expérience d'au moins trois ans dans le domaine de la surdité par la Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP),
- La Validation des acquis professionnels (VAP) peut être aussi utilisée pour permettre l'entrée en formation de personnes ne justifiant pas d'un diplôme à Bac + 2 et ayant trois années d'expérience au moins. Possibilité de demander une VAP en cliquant sur le bloc prévu à cet effet dans le menu latéral.

Objectifs

Cette licence professionnelle a pour objectif de permettre aux futurs codeurs de maîtriser le code LPC (Langue française parlée complétée). Grâce à l'utilisation du code LPC par les codeurs, les jeunes sourds intégrés dans les établissements scolaires et universitaires reçoivent tous les enseignements en langue française.

À l'issue du parcours de formation, les diplômés devront :

- Avoir acquis les **connaissances théoriques** indispensables concernant la surdité ;
- Faire preuve d'une **réelle expérience** de contact avec la surdité ;
- Maîtriser l'outil du **codage LPC** ;
- Être capables d'intervenir comme un **partenaire actif** au sein de l'équipe enseignante ;
- Être capables de **s'adapter aux besoins** de la personne sourde (de l'enfance à l'âge adulte) dans le cadre de ses apprentissages scolaires (ou universitaires) et de sa vie professionnelle.

Organisation

La formation se déroule sur une année universitaire, de **mi-septembre à fin juin**.

Cette formation s'articule autour de quatre grands axes :

- une **formation théorique** - connaissance de la surdité, connaissances linguistiques et connaissances sur l'éducation et la pédagogie (270 heures)
- un enseignement technique et pratique du **LPC** (200 heures)
- une expérience de **terrain** - stages en milieu divers et en milieu scolaire ordinaire avec codeur (400 heures)
- un **projet tutoré** avec soutenance de mémoire (160 heures)

Le programme comprend 12 semaines de formation pratique, sous forme de stages, encadrée par des professionnels de la surdité. L'interaction entre les structures d'accueil et l'équipe universitaire est une des composantes fortes de la licence professionnelle de codeur LPC.

Lieu de formation : Campus de l'INSHEA.

Possibilité d'hébergement sur le site le temps de la formation (selon disponibilité).

Validation du diplôme

- Présence obligatoire aux cours.
- Validation obligatoire des UE.
- Deux stages à valider : 4 semaines en milieu divers et 8 semaines en milieu scolaire ordinaire, avec rédaction de deux rapports de stage.
- Un projet tutoré de 160 heures avec soutenance de mémoire ([exemples de thèmes de projets tutorés ici](#) [3]).

Et après ?

Poursuites d'études :

Dans le cadre d'une analyse individualisée, cette licence professionnelle offre des possibilités de prolongements d'études universitaires.

Débouchés professionnels :

Le métier de codeur et ses missions

1. Le codeur accompagne l'élève sourd dans ses apprentissages :

- **Linguistiques** : être capable de concevoir des adaptations linguistiques en fonction de l'élève ; être apte à utiliser des aides visuelles complémentaires et à recourir aux rituels et aux redondances pour faciliter l'accès au sens et conforter l'élève dans ses apprentissages langagiers ; évaluer le niveau de décodage de l'élève sourd et l'entraîner au codage et décodage
- **Scolaires** : accompagner l'élève sourd dans la compréhension et l'expression de la langue française orale et écrite ; proposer à l'élève sourd en fonction des situations une trace écrite sous forme de prise de notes ou autres.

2. Le codeur accompagne les équipes pédagogiques :

- L'équipe pédagogique **d'accueil** : le codeur informe les enseignants sur la surdité, le LPC et le profil des élèves sourds accueillis ; au travers d'échanges réguliers, ils mettent en commun leurs observations afin d'harmoniser leurs interventions.
- L'équipe pédagogique **spécialisée** : en tant que membre de l'équipe spécialisée, le codeur participe à l'élaboration du projet personnalisé de l'élève ; il transmet toutes les informations et observations indispensables au soutien et à la rééducation de l'élève sourd grâce à la fiche de liaison.

3. Le codeur accompagne dans la vie scolaire du jeune sourd :

- **Intégration** de l'élève sourd dans le groupe classe : le codeur délivre à la classe des informations pratiques sur la surdité et propose des cours d'apprentissage à l'outil LPC aux élèves entendants.
- Aide à la **socialisation** du jeune sourd : aide à l'attention portée aux autres, respect du tour de parole ; aide à la prise de parole ; accompagnement dans les activités extra scolaires.

4. Le codeur intervient auprès de l'adulte sourd pour des prestations de services en présentiel :

- **Professionnelles** : réunion, formation, séminaire, entretien, études supérieures ;
- **Privées** : réunion, conférence, rendez-vous ;
- **Évènementielles** : conférence (conférence nationale du handicap), lancement d'entreprise, salon ;
- **Culturelles** : visites guidées.

Au sein des **structures suivantes** :

- Services de soins indépendants ou rattachés à des établissements spécialisés ;
- Structures d'accompagnement associatives ;
- Antennes handicap des sites universitaires ;
- Établissements spécialisés accueillant des jeunes sourds.

Comment candidater ?

Dossier de candidature : CV, lettre de motivation, attestation de diplôme et/ou d'employeur.

Admission : examen des dossiers, examen de sélection permettant de vérifier la maîtrise de la langue française (résumé écrit d'un support audio, dictée, rédaction libre), puis entretien éventuel en présentiel ou à distance.

Calendrier : dossier à envoyer par mail à fanny.costaramounel@inshea.fr [4] **avant début septembre** ; début des cours le **lundi 6 septembre 2021**.

[Télécharger la plaquette de présentation de la licence pro Codeur LPC \(.PDF, 339 Ko\)](#). [5]

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature en cliquant sur le bloc prévu à cet effet, dans le menu latéral de la section formation.

Titre Zone Tableau:

Elements zone Tableau:

Responsables pédagogiques :

Fanny COSTARAMOUNE

fanny.costaramoune@inshea.fr [6]

Contact administratif et inscriptions :

Isabelle DUMAS

01.41.44.31.18

isabelle.dumas@inshea.fr [7]

[Conditions d'accès](#)

Les candidats pouvant accéder à la licence professionnelle sont :

- des **étudiants de, au moins, niveau Bac +2** dans le cadre de la formation initiale,
- des **professionnels de la surdité** dans le cadre de la formation continue. Cette formation s'adresse plus particulièrement à des éducateurs spécialisés, des interfaces de communication, des auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui souhaitent une formation qualifiante,
- des personnes ayant une expérience d'**au moins trois ans dans le domaine de la surdité** par la Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP),
- La **Validation des acquis professionnels (VAP)** peut être aussi utilisée pour permettre l'entrée en formation de personnes ne justifiant pas d'un diplôme à Bac + 2 et ayant trois années d'expérience au moins. Possibilité de demander une VAP en cliquant sur le bloc prévu à cet effet dans le menu latéral.

Qualités requises :

- Excellente maîtrise de la langue française orale et écrite.
- Aptitude à la communication
- Intérêt porté à l'enfance et à l'adolescence
- Capacité d'adaptation
- Sens du travail en équipe

Liens

[1] <http://www.injs-paris.fr/>

[2] <https://alpc.asso.fr/>

[3] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-formation/Liste%20des%20projets%20tutor%C3%A9s.pdf#overlay-context=content/licence-professionnelle-codeur-lpc-0>

[4] <mailto:brigitte.maunoury@inshea.fr?subject=Licence%20codeur%20LPC>

[5] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-formation/Plaquette%20licence%20codeur%20LPC_0.pdf#overlay-context=content/licence-professionnelle-codeur-lpc-0

[6] <mailto:fanny.costaramoune@inshea.fr>

[7] <mailto:isabelle.dumas@inshea.fr>